

Départements de l'Oise

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
LIANCOURTOIS VALLEE DOREE**



**RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION  
DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT  
DE MONCHY SAINT ELOI**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Du 16/11/2021 au 16/12/2021**

Suivant arrêté de Madame La Préfète de l'Oise du 28 octobre 2021

**CONCLUSIONS et AVIS  
du COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Cette enquête est d'avantage une enquête de pure forme qu'une enquête portant sur le fond.

En effet, elle concerne le renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de Monchy Saint Eloi et des communes reliées à cette station d'épuration.

Ce système est en place depuis 2008 et fonctionne apparemment sans réels problèmes. C'est en tout cas ce que je peux affirmer à l'issue de cette enquête publique puisqu'aucune personne, aucune association, n'a souhaité apporter un avis sur ce renouvellement.

Les trois communes de Bailleval, Liancourt et Laigneville par l'intermédiaire de leur Conseil Municipal ont donné, elles, un avis favorable sans réserve et à l'unanimité.

On peut donc penser, en vertu du principe du « Qui ne dit mot consent », que tout va bien concernant ce système d'assainissement.

Même les plus proches riverains n'ont pas estimé nécessaire de se déplacer pour donner leur avis sur cette station d'épuration.

Pour ma part, je n'ai pas vu, dans le dossier mis à la disposition du public, un quelconque élément me permettant d'avoir des doutes quant à l'utilité de ce renouvellement.

Je dois cependant noter une petite incohérence dans les délais donnés à chacun pour donner son avis sur une enquête de ce type.

En effet, la réglementation m'oblige à rédiger une synthèse des observations dans les huit jours qui suivent la clôture de l'enquête.

Par contre chaque commune concernée peut transmettre son avis jusqu'à 15 jours après la clôture de cette enquête.

Il serait donc tout à fait possible que le commissaire enquêteur que je suis ne traite pas l'avis d'une ou plusieurs communes dans sa synthèse des observations puisque ces observations de la part des communes peuvent arriver après la date maximum de rédaction de la synthèse des observations.

Cela a d'ailleurs été le cas puisque l'avis de la commune de Liancourt m'est parvenu le 28/12 soit 12 jours après la clôture de l'enquête. L'avis de la commune de Laigneville m'est parvenu quant à lui le 21/12, donc après l'envoi de ma note de synthèse des observations au porteur du projet.

Dans le cas présent cela n'a pas grande importance car ces deux avis sont favorables à l'unanimité et ne viennent pas en contradiction avec tout ce que j'ai écrit précédemment.

Par prudence, j'ai donc respecté ce délai de quinze jours après la clôture de l'enquête, pour rédiger mon rapport et mes conclusions.

Ce délai étant maintenant passé, et n'ayant toujours pas eu d'avis supplémentaires ou contradictoires de la part des autres communes, je peux affirmer que, fort de tout ce que j'ai lu et entendu au cours de cette enquête, il n'y a pas lieu de s'opposer à ce projet.

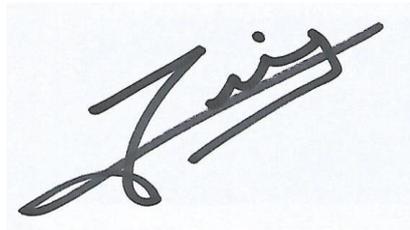
Aussi, je donne un

## AVIS FAVORABLE

sans réserve au renouvellement d'exploitation du système d'assainissement de Monchy Saint Eloi.

Fait à Beauvais le 3 janvier 2022

Le commissaire enquêteur  
Jacques NICOLAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Nicolas', is written over a light blue rectangular background.